

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la deuxième (2^e) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la cinquantième (50^e) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 22 octobre 2019, à 16 h, au Centre collégial de Mont-Tremblant.

Présents :	M. Michael Averill M ^{me} Mirelle Beaudet M ^{me} Julie Boisvert M ^{me} Line Boucher M ^{me} Marie-Christine Busque M ^{me} Nancy Desjardins M ^{me} Anne-Marie Girard M. Marc-Antoine Lachance M ^{me} Nadine Le Gal M ^{me} Julie Paquette M ^{me} Patricia Tremblay	
Invités :	M. Alain Aubuchon, directeur M. Ando Ballaman, adjoint à la direction M ^{me} Isabelle Daboval, enseignante et vice-présidente de la commission des études M ^{me} Chantal Henri, directrice M. Stéphane Marcoux, directeur M. Patrick Verstraelen, directeur	Direction de la vie étudiante Direction générale et Affaires corporatives Département de français Direction des ressources humaines Direction des ressources matérielles Direction de la formation continue, services aux entreprises et international
Excusés :	M. Denis Bertrand M. Paul Calce M ^{me} Josée Longchamp M. Ryan Paulsen M. Jacques Gérard Regnaud M. Pier-Alexandre Turpin	
Secrétaire :	M ^{me} Diane Bournival, coordonnatrice	Service des affaires corporatives

02.01 Adoption de l'ordre du jour

En l'absence de M. Paul Calce, la vice-présidente, M^{me} Anne-Marie Girard, préside l'assemblée. Après avoir constaté le quorum, elle souhaite la cordiale bienvenue aux membres et aux invités à cette assemblée qui se tient pour la première fois au Centre collégial de

Mont-Tremblant (CCMT). L'assemblée est ouverte à 16 h 5. M^{me} Girard procède à la lecture de l'ordre du jour et demande aux membres s'ils ont des ajouts ou des modifications à y proposer.

M. Marc-Antoine Lachance souhaite formuler un remerciement qui pourrait se faire immédiatement. La présidente est d'accord. M. Lachance remercie le Collège, qui dans le cadre de la 42^e élection fédérale, a participé à l'organisation d'un débat au campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais. Il souligne l'implication de M. Ando Ballaman dans la logistique entourant cet événement. Cette activité a permis de contribuer à l'action démocratique. M^{me} Nadine Le Gal se joint à M. Lachance pour remercier M. Ballaman pour son dévouement. Elle souligne qu'un débat semblable, auquel les étudiants du Collège étaient conviés, a également été organisé par le Carrefour des Sciences sociales.

Ordre du jour		Temps suggéré (minutes)
02.01	Adoption de l'ordre du jour	5
02.02	Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 17 septembre 2019	5
02.03	Suites au procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 17 septembre 2019	15
	<i>Il n'y a pas eu de réunion du comité exécutif entre le 17 septembre et le 22 octobre 2019.</i>	
02.04	Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études	30
02.05	Rapport de la commission des études tenue le 9 octobre 2019	5
02.06	Résolution — Nouveau programme Technologie de la mécanique du bâtiment (221.C0)	20
02.07	Résolution — Nouvelle mission de l'Institut du véhicule innovant	10
02.08	Résolution — Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche 2020-2030	15
02.09	Résolution — Comité d'éthique de la recherche	15
02.10	Résolution — Politique visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles	20
02.11	Résolution — Politique institutionnelle visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel	20
02.12	Information — Politique d'évaluation des apprentissages (PIEA)	5

02.13	Informations et divers : - Fondations du Cégep de Saint-Jérôme et du Centre collégial de Mont-Laurier	5
02.14	Levée de la séance	

M^{me} Patricia Tremblay, appuyée par M^{me} Line Boucher, propose :

« d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 22 octobre 2019, et ce, tel qu'il a été présenté. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 17 septembre 2019

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, la secrétaire, M^{me} Diane Bournival, est dispensée de la lecture de celui-ci.

M^{me} Nancy Desjardins, appuyée par M^{me} Line Boucher, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 17 septembre 2019, et ce, tel qu'il a été présenté ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.03 Suites au procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 17 septembre 2019

À titre de suivi, M^{me} Nadine Le Gal précise :

- Point 01.03, page 3, premier paragraphe : La nouvelle AEC débute justement ici, ce soir, au CCMT, avec une cohorte formée de 14 personnes. Il y avait 19 inscriptions, mais quelques désistements sont survenus.
- Point 01.05, page 5, 3^e paragraphe : Le 27 septembre dernier, dans le cadre de la Journée institutionnelle pour le climat, plusieurs milliers de personnes ont répondu à l'invitation du Cégep de Saint-Jérôme en prenant part aux activités organisées aux trois campus. Ces activités ont été possibles grâce à l'implication de plusieurs personnes qui ont mis la main à la pâte afin de mobiliser la communauté pour l'avenir de la planète. M^{me} Le Gal se dit fière du *leadership* exprimé par le Collège et par les membres du comité organisateur.

La participation de la communauté collégiale, des partenaires et de membres de la communauté a fait que nous sommes « plus grands, ensemble », et cette journée l'a prouvé.

- 01.09, pages 9 et 10 : L'appel d'offres public pour l'embauche des professionnels qui participeront à la construction de la nouvelle infrastructure de l'IVI a été lancé.

02.04 Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études

➤ **Président**

En l'absence du président, M^{me} Nadine Le Gal informe les membres que M. Paul Calce a participé au Forum des présidents des conseils d'administration de la Fédération des cégeps qui a eu lieu le 17 octobre dernier, à Québec.

Le président a reçu une lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant le taux de plomb dans l'eau. À titre d'institution d'enseignement, le Collège a des obligations et il attendons les directives du ministre pour effectuer les tests qui seront prescrits. Le plomb se retrouve parfois dans des tuyaux ou soudures. Si jamais il y avait une quantité anormale dans l'un des campus du Collège, il faudrait trouver la source du problème. Dans certains cas, il peut s'agir de tuyaux du réseau de la ville. M^{me} Le Gal précise que le Collège a installé des stations d'eau filtrée dans ses trois (3) campus. Les fontaines conventionnelles seront toutes remplacées progressivement au cours des prochaines années.

➤ **Directrice générale**

M^{me} Nadine Le Gal a participé au Conseil des directions générales de la Fédération des cégeps qui s'est tenu à Québec. Un deuxième mandat à titre de vice-présidente lui a été confié. Une rencontre, assez solennelle, a eu lieu avec M. Éric Blackburn, nouveau sous-ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, où les directions générales ont posé de nombreuses questions. Les enjeux reliés aux cartes programmes et aux trop nombreuses redditions de comptes ont notamment été soulevés.

Le Collège a été approché par le Regroupement des collèges de Montréal afin de discuter d'une approche concertée pour les demandes d'augmentation de devis. Une argumentation commune pourrait donner une plus grande force de frappe aux collèges demandeurs, soit ceux de Montréal et de la région métropolitaine de recensement de Montréal. Le but est d'agir de façon proactive et de se préparer pour que la réponse et le financement arrivent en même temps que l'augmentation de la population étudiante et non quelques années plus tard.

Le gouvernement a déposé le projet de loi n° 37 visant la création d'un Centre d'acquisitions gouvernementales. Le milieu de l'éducation est très préoccupé par ce dossier qui imposerait un monopole et une perte d'autonomie pour le réseau. Des réserves ont été exprimées par les cégeps, les universités ainsi que les commissions scolaires. Des représentations pour faire connaître les préoccupations du milieu de l'éducation auront lieu dans le cadre d'une commission parlementaire et une entente de partenariat avec Collecto sera proposée, car ce service regroupé connaît bien les particularités et besoins des Collèges et du monde de l'éducation, en général.

M^{me} Le Gal souligne que le Collège a reçu la visite, au cours des dernières semaines, de plusieurs candidats aux élections fédérales. Elle termine son rapport en informant les membres que l'audit est terminé et que le rapport financier annuel sera présenté lors de la séance du conseil de novembre.

➤ **Directrice des études**

M^{me} Patricia Tremblay avait parlé, lors de la dernière séance, du congé temporaire de la nouvelle directrice du CCMT, M^{me} Catherine Ricard. Depuis, elle en assurait l'intérim, avec l'aide de quelques collègues. Afin d'assurer une présence et une stabilité, M. Alain Charette sera présent au CCMT trois (3) jours par semaine. Le Service du cheminement et de l'organisation scolaires sera soutenu par la registraire, M^{me} Danielle Tremblay, et par elle-même. Les départements sous la responsabilité de M. Charette ont également été temporairement transférés sous celle de la directrice des études.

Le virage « Agile » pris par le Service des ressources des technologies de l'information (SRTI) se poursuit. Deux journées de formation portant sur l'agilité organisationnelle ont été offertes à la directrice des études et à l'équipe du SRTI.

La collation des grades des diplômés de Performa a eu lieu le 10 octobre dernier, soulignant les efforts des enseignants qui se spécialisent et obtiennent un diplôme de deuxième (2^e) ou de troisième (3^e) cycle, principalement en pédagogie. Bravo aux diplômés et particulièrement, à M^{me} Mirelle Beaudet, qui coiffait le mortier !

En ce qui concerne les partenariats :

- Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) : Le protocole d'entente avec l'ITHQ est presque terminé. La grille de cours est terminée et les documents afférents sont presque complétés. Deux rencontres ont eu lieu avec le Syndicat et d'autres sont prévues.
- Commission scolaire des Laurentides et École hôtelière des Laurentides : L'Octobière Fest (premier projet commun) a connu un franc succès. Dans ce dossier, une présentation commune des programmes a eu lieu lors de la rencontre des conseillers d'orientation et conseillers en information scolaire et professionnelle tenue le 17 octobre dernier. Actuellement, les partenaires discutent de l'embauche d'un chargé de projet qui analysera ce qui pourrait être mis en commun par les deux institutions.
- Cellule d'innovation organisée par le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides : Le Collège participe à cette cellule qui a pour objectif principal de valoriser la profession infirmière aux yeux des étudiants et du corps professoral.
- Pôle d'enseignement supérieur des Laurentides : Les travaux ont débuté et la collaboration entre les membres des quatre (4) institutions s'organise progressivement. Un portrait des enjeux sera dressé sous certains axes qui seront définis et approfondis, telles l'accessibilité, la diplomation, et ce, notamment pour les étudiants de première génération et les Autochtones.
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) : Une visite des installations de l'UQAT à Rouyn-Noranda a permis de voir leur modèle de partenariat avec le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. Il pourra servir d'inspiration pour le Centre collégial de Mont-Laurier (CCML).

Il a été décidé que les deux (2) institutions allaient rencontrer les fonctionnaires et le maire de la Ville de Mont-Laurier, afin de connaître leur vision du développement de la Ville. Les représentants de la Ville ont montré une grande ouverture et un appui au projet d'installation permanente de l'UQAT sur le site du CCML.

- Mouvement national des coordinations des enseignantes et enseignants en soins infirmiers : Ce mouvement permettra de valoriser le travail d'enseignant en Soins infirmiers. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a été interpellé afin de participer à la recherche de solutions.

La directrice des études a participé à la Commission des affaires pédagogique de la Fédération des cégeps. Les principaux dossiers discutés furent :

- *Sciences nature* : pas de développement.
- *Sciences humaines* : discussion concernant l'enjeu lié aux mathématiques.
- Chantier de l'administration : résulte d'une analyse sur les sortants (*Comptabilité de gestion, Gestion commerce* et un profil de sortie de bureautique) qui illustre que peu importe le diplôme, c'est le même type d'emploi qui est offert. Le MEES voudrait qu'il y ait un seul programme, soit *Techniques administratives*. C'est un gros enjeu, car le MEES avait déjà annoncé un chantier d'optimisation, mais le processus suivi est remis en question par les directions des études, les syndicats enseignants et les directions générales. Selon eux, il s'agit d'un recul, soit un programme avec 24 compétences, mais aucune en marketing et aucune compétence au choix.
- Secteur des techniques humaines : le MEES a fait part de sa volonté d'harmoniser certains programmes (*Techniques de travail social, Technique d'éducation spécialisée, Intervention en délinquance*), mais là aussi, le processus est remis en question. À ce jour, aucune fermeture de programme n'est envisagée.

02.05 Rapport de la commission des études du 9 octobre 2019

M^{me} Isabelle Daboval livre le rapport de la commission des études tenue le 9 octobre. La commission a donné un avis favorable à la demande d'autorisation pour le programme *Technologie de la mécanique du bâtiment*. La commission a également formulé des propositions au regard du *Document d'orientation* provenant du MEES et déposé au comité national des programmes d'études professionnelles et techniques.

02.06 Résolution — Nouveau programme Technologie de la mécanique du bâtiment (221.C0)

M^{me} Marie-Christine Busque présente la demande d'autorisation pour offrir le programme *Technologie de la mécanique du bâtiment*. Ce programme, issu de la famille des techniques physiques, viendrait enrichir l'offre de formation du Collège.

Elle précise que les démarches entourant le projet de demande d'autorisation du programme ont permis de démontrer clairement que cette éventuelle offre de formation permettrait de répondre à des besoins criants de main-d'œuvre dans la région, mais aussi dans l'ensemble du Québec, dans le secteur du CVAC (chauffage, ventilation, aération, climatisation).

De plus, les besoins de formation sont d'autant plus nécessaires en raison des importants investissements annoncés dans les réseaux de la santé et de l'éducation en vertu du *Plan québécois des infrastructures 2018-2028* du gouvernement du Québec et de l'évolution des bâtiments et des changements climatiques : bâtiments intelligents, technologies vertes, réingénierie, etc.

CONSIDÉRANT la volonté du Collège d'offrir des formations qui répondent aux intérêts des étudiantes et des étudiants ainsi qu'aux besoins de la région en vertu de l'aspiration 4 de la planification stratégique 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT que la principale profession visée par le programme 221.C0 fait partie des priorités d'action établies par la Commission des partenaires du marché du travail afin de majorer l'offre de formation collégiale technique ;

CONSIDÉRANT que selon le modèle d'adéquation formation-emploi du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le programme 221.C0 est à caractère suprarégional et que son diagnostic est en déficit ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de Services Québec des Laurentides quant à l'implantation d'un programme 221.C0 au Collège ;

CONSIDÉRANT l'avis unanime du comité consultatif composé d'experts en génie de la mécanique du bâtiment dans les Laurentides mis sur pied par le Collège quant aux besoins criants de main-d'œuvre dans le secteur du CVAC (chauffage, ventilation, aération, climatisation) ;

CONSIDÉRANT les nombreuses lettres d'appui au projet de demande d'autorisation du programme 221.C0 reçues par le Collège en provenance, entre autres, de firmes d'ingénierie de la région des Laurentides, d'entreprises œuvrant dans le secteur de la mécanique du bâtiment, de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, de la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles et du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides ;

CONSIDÉRANT l'intérêt des partenaires du milieu à accueillir d'éventuels stagiaires, à embaucher des diplômés et à collaborer au déploiement de formules d'enseignements comme l'ATE (alternance Travail-Études) ou l'AMT (Apprentissage en milieu de travail) ;

CONSIDÉRANT l'expertise du Collège dans les programmes d'études issus de la famille des techniques physiques ;

CONSIDÉRANT que tous les collèges offrant le programme d'études 221.C0 ont été consultés ;

CONSIDÉRANT que le dépôt de la demande d'autorisation auprès du MEES pour le programme *Technologie de la mécanique du bâtiment* (221.C0) a fait l'objet d'un avis favorable de la commission des études, et ce, en date du 9 octobre 2019.

M^{me} Julie Paquette, appuyée par M^{me} Julie Boisvert, propose :

« d'approuver le dépôt de la demande officielle d'autorisation du programme *Technologie de la mécanique du bâtiment* (221.C0) auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et ce, telle qu'elle a été présentée par la Direction des études. »

C.A. 10 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.07 Résolution — Nouvelle mission de l'Institut du véhicule innovant

CONSIDÉRANT que l'Institut du véhicule innovant (IVI), dans le cadre de ses travaux de planification stratégique 2020-2025, souhaite actualiser sa mission, et ce, afin de clarifier son impact sur l'entreprise et la société par un libellé plus explicite ;

CONSIDÉRANT que la proposition du nouveau libellé de la mission se définit comme suit : « L'Institut du véhicule innovant a pour mission de faire de la recherche appliquée, de concevoir et d'intégrer des technologies novatrices appliquées aux véhicules dans le but d'aider les entreprises et organisations à innover, tout en visant des retombées sociales et économiques positives » ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle mission de l'IVI a fait l'objet d'une discussion entre les membres du conseil d'administration et que ces derniers l'ont adopté, à l'unanimité, lors d'une assemblée qui s'est tenue le 26 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que l'IVI, pour changer sa mission, doit déposer une requête, avant même le début des travaux de planification stratégique, auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et qu'étant donné son statut de centre collégial de transfert de technologie, il doit joindre une résolution du conseil d'administration de l'institution d'enseignement auquel il est rattaché, soit le Cégep de Saint-Jérôme.

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M^{me} Mirelle Beaudet, propose :

« d'adopter le nouveau libellé de mission de l'Institut du véhicule innovant, qui a été entériné par son propre conseil d'administration, et qui se lit comme suit : "L'Institut du véhicule innovant a pour mission de faire de la recherche appliquée, de concevoir et d'intégrer des technologies novatrices appliquées aux véhicules dans le but d'aider les entreprises et organisations à innover, tout en visant des retombées sociales et économiques positives." »

C.A. 11 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Un membre du conseil d'administration s'interroge sur l'absence du terme « environnement » dans l'énoncé de mission. Selon M^{me} Nadine Le Gal, lorsqu'il est question de retombées sociales, cela inclut le volet environnemental. Cependant, des précisions seront demandées au directeur général de l'IVI et un suivi sera effectué.

02.08 Résolution — Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche 2020-2030

CONSIDÉRANT que le Bureau de gestion des projets d'infrastructure du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a demandé aux centres collégiaux de transfert de technologie du réseau collégial de lui fournir une liste de priorisation des projets pour le *Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR)* des collèges afin de lui permettre d'optimiser la planification et de prioriser les investissements ;

CONSIDÉRANT que les deux CCTT du Collège, le Centre de développement des composites du Québec et l'Institut du véhicule innovant ont élaboré un plan conjoint de 2020 à 2030 qui présente les informations détaillées pour les projets planifiés et les projets de grande envergure ;

CONSIDÉRANT que *Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR)* est présenté aux membres du conseil d'administration afin d'obtenir une résolution qui sera acheminée au MEI.

M^{me} Marie-Christine Busque, appuyée par M^{me} Josée Longchamp, propose :

« d'entériner le *Plan décennal des investissements d'infrastructures de recherche 2020-2030 (PDIR)* du Collège pour ses centres collégiaux de transfert de technologie, le Centre de développement des composites du Québec et l'Institut du véhicule innovant, et ce, tel qu'il a été présenté par la Direction des ressources matérielles. »

C.A. 12 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.09 Résolution — Comité d'éthique de la recherche

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a procédé à la nomination des membres du comité d'éthique de la recherche (CER) lors de l'assemblée tenue le 30 janvier 2018, et ce, pour un mandat de trois ans [C.A. 22 (2017-2018)] ;

CONSIDÉRANT que le directeur adjoint des études en charge de la recherche pédagogique a reçu la démission de deux membres du comité, dont celle du président ;

CONSIDÉRANT qu'un conflit interpersonnel persiste entre les membres et entrave les travaux du comité actuel ;

CONSIDÉRANT que cette situation empêche présentement le traitement de demandes de certification éthiques ;

CONSIDÉRANT que le comité ne s'entend pas sur une version consensuelle du rapport annuel à présenter au conseil d'administration, mais qu'un sommaire des activités sera déposé ;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption de la *Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (ci-après la Politique), le Collège avait conclu une entente avec un autre établissement d'enseignement supérieur afin que le CER de cet établissement procède à l'évaluation éthique des projets du Collège ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Politique, le Collège doit conclure une entente avec un autre cégep ayant un CER afin que ce dernier puisse agir à titre de comité d'appel et que le Collège s'est entendu avec le Cégep régional de Lanaudière pour la réévaluation des demandes ;

CONSIDÉRANT que certains collègues procèdent à l'évaluation éthique de leurs projets impliquant des êtres humains par l'entremise du CER d'un autre collège et que, selon leurs dires, il y a dans certains cas diminution des risques de conflit d'intérêts ;

CONSIDÉRANT que des approches ont été effectuées auprès de personnes dont la candidature répondrait aux critères de sélection des membres du comité d'éthique à la recherche énoncées dans la Politique ;

CONSIDÉRANT qu'une réflexion est proposée afin d'évaluer les diverses options s'offrant au Collège pour l'évaluation éthique des projets de recherche impliquant des êtres humains ;

CONSIDÉRANT que la Direction des études et le comité de gestion des risques liés aux subventions de recherche proposent la dissolution du CER et de conclure une entente avec deux établissements d'enseignement supérieur : une première afin que le CER de l'établissement procède aux évaluations éthiques pour le Collège et une deuxième avec un autre établissement afin que leur CER traite les demandes de réévaluation et agisse à titre de comité d'appel ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette réflexion, qui sera dirigée par la Direction générale et la Direction des études, un rapport avec recommandations sera présenté aux membres du conseil d'administration.

M. Michael Averill, appuyé par M^{me} Line Boucher, propose :

« – De procéder à la dissolution du comité d'éthique à la recherche (CER) jusqu'à ce qu'une réflexion soit faite quant au choix portant sur la nomination d'un nouveau CER ou le traitement des demandes d'évaluation éthique par l'entremise d'un CER d'un autre établissement et que des conclusions soient présentées au conseil d'administration ;

- de conclure temporairement, pendant la durée du processus, une entente avec deux établissements d'enseignement supérieur : une première afin que le CER de l'établissement procède à l'évaluation éthique des projets de recherche du Cégep de Saint-Jérôme impliquant des êtres humains et une deuxième avec un autre établissement dont le CER agira à titre de comité d'appel, conformément à la *Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains*. »

C.A. 13 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.10 Résolution — Politique visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles

CONSIDÉRANT que la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (ci-après nommé « la Loi ») impose aux organismes publics de nommer une personne responsable du suivi des divulgations ainsi que de se doter d'une politique ou procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles ;

CONSIDÉRANT que le Collège désire se doter d'une politique pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles permettant également d'établir un régime général de protection contre les représailles ;

CONSIDÉRANT que le projet de politique a été présenté aux différents comités de relations de travail du Collège à des fins d'information ;

CONSIDÉRANT que le projet de politique est conforme aux obligations de la Loi ;

CONSIDÉRANT que le projet de politique est présenté au conseil d'administration par M^{me} Diane Bournival, coordonnatrice du Service des affaires corporatives et responsable du suivi des divulgations.

M^{me} Julie Paquette, appuyée par M^{me} Nancy Desjardins, propose :

« d'adopter la *Politique visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles*, telle qu'elle a été présentée par le Service des affaires corporatives. »

C.A. 14 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.11 Résolution — Politique institutionnelle visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

CONSIDÉRANT que la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* est entrée en vigueur le 8 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a, tel que le prévoit la loi susmentionnée, adopté sa *Politique institutionnelle visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* le 27 novembre 2018 [C.A. 14 (2018-2019)] ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour contrer les violences sexuelles a poursuivi ses consultations et réflexions et qu'à la lumière de celles-ci, il propose des modifications et ajustements qui viendront clarifier certains éléments de la Politique ;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées sont présentées au conseil d'administration par M. Alain Aubuchon, directeur de la vie étudiante.

M^{me} Marie-Christine Busque, appuyée par M^{me} Line Boucher, propose :

« d'adopter les modifications apportées à la *Politique institutionnelle visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel*, et ce, telle qu'elles ont été présentées par la Direction de la vie étudiante. »

C.A. 15 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.12 Information — Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

M^{me} Patricia Tremblay rappelle que des modifications ont été apportées à la PIEA en janvier dernier. L'article 6 était intitulé *Dispense, équivalence, substitution et incomplet permanent*. Le terme permanent a été retiré à la demande du MEES afin d'être conforme au *Règlement sur le régime des études collégiales*.

02.15 Informations

- **Fondations du Cégep de Saint-Jérôme et du Centre collégial de Mont-Laurier** : Le souper-spectacle organisé au profit de la Fondation du CCML du 27 septembre dernier fut une grande réussite, avec une assistance de plus de 200 personnes.
- **Souper d'huîtres au bénéfice du Centre collégial de Mont-Tremblant** : Cette soirée, organisée par le Club Richelieu de Mont-Tremblant, aura lieu le vendredi 29 novembre prochain. M^{me} Nadine Le Gal profite de ce point pour informer les membres que la nouvelle infrastructure sera érigée juste à côté du site actuel du CCMT.

02.16 Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M. Mirelle Beudet, propose :

« la levée de la séance. »

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance se termine à 18 h 28.

Anne-Marie Girard
Vice-présidente

Diane Bournival
Secrétaire